

Recours au Règlement—M. Riis

M. Rossi: ... oui, j'attendais pour entrer comme *whip*. Mais moi je connais la vraie raison, mais je ne blâmerai pas les conservateurs et je ne lancerai pas de défi à savoir combien de conservateurs manquaient parce que si nous allons au pourcentage il en manquait beaucoup plus de votre côté que du nôtre.

Monsieur le Président, là n'est pas la question. La question c'est que les deux ou trois minutes, comme le dit l'honorable ministre ... C'est vrai, cela peut arriver dans les trois partis.

Je voudrais soumettre quelque chose qui pourrait peut-être faciliter la tâche et éviter des situations comme celle d'hier soir. Il est vrai que dans notre Règlement ce n'est que lorsque les *whips* entrent à la Chambre que la cloche arrête de sonner. Maintenant, pour des raisons d'urgence il est certain que c'est possible ... mais moi je crois que si, à un moment donné, le Président de la Chambre dit—et c'est sa responsabilité—: Là il est 18 h 18 et on devait voter à 18 h 15. La cloche arrête de sonner, sur l'ordre du Président de la Chambre, et les députés peuvent se lever pour parler au Président, et la cloche a arrêté de sonner. Tandis que là, avec la cloche qui sonne, tout est figé, personne ne peut parler d'aucune façon. Alors, il serait peut-être préférable, si on dit que la cloche sonne 15 minutes, 30 minutes, que 32 ou 33 minutes après le début de la cloche, que le Président ordonne que la cloche arrête de sonner, les *whips* entrent et tout le monde, me semble-t-il, serait satisfait. Il s'agirait peut-être d'un petit changement de procédure.

[Traduction]

M. Riis: Monsieur le Président, je voudrais simplement formuler brièvement quelques observations en réponse à l'intervention du ministre et plus particulièrement sur le fait que, comme il l'a précisé, les députés n'abusent pas de cet article du Règlement. De temps à autre, on en arrive à des compromis. Je crois qu'il est important de se rappeler que dans le cas du vote dont nous parlons ce matin, les députés et les *whips* ont eu un préavis de trois jours. Ils n'ont donc pas été pris par surprise par cette motion et le vote. Normalement, lorsque cela arrive, nous finissons souvent par voter très rapidement et faire des concessions, comme ce sera le cas, je l'espère, dorénavant.

Étant donné le préavis que tous les partis ont reçu, et étant donné que les députés savaient à l'avance qu'on tiendrait un vote à 18 heures et que le timbre retentirait jusqu'à 18 h 15, j'ai simplement pensé qu'il convenait de suivre le Règlement de la Chambre des communes en l'occurrence.

M. Benno Friesen (secrétaire parlementaire du ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, comme le député de Kamloops—Shuswap (M. Riis) l'a signalé, il y a eu un préavis de trois jours avant le vote. L'opposition lutte contre cette mesure depuis des mois, mais seulement 33 de ses députés étaient là pour voter. J'espère que le député se rendra compte que nous avons voulu faciliter les choses aux députés de l'opposition au moment du vote sur un projet de loi auquel ils s'opposaient tellement.

M. le Président: J'hésite à interrompre l'honorable secrétaire parlementaire ...

M. Fulton: Une centaine des vôtres manquaient à l'appel.

M. le Président: Le secrétaire parlementaire siège à la Chambre depuis longtemps et tous les députés savent qu'il contribue toujours utilement à nos délibérations. Même si je regrette beaucoup ce qui s'est passé hier soir, il faut reconnaître que le timbre s'est fait entendre pendant assez longtemps. Je prie le secrétaire parlementaire de s'en tenir à cette question. Je sais que tous les députés s'efforceront de respecter la règle voulant que nous nous abstenions de commenter l'absence ou la présence de nos collègues à la Chambre puisque cette règle existe pour de bonnes raisons. La parole est au secrétaire parlementaire.

M. Friesen: Monsieur le Président, je ne veux certes pas enfreindre les règles de la Chambre. Il me semblait que la règle en question interdisait de commenter l'absence d'un député en particulier, ce que je me suis bien gardé de faire. Je faisais simplement une observation d'ordre général à propos de l'absence des députés de l'opposition au moment du vote.

[Français]

M. Rossi: Monsieur le Président, sur le même rappel au Règlement. Je déteste ces manigances, aussi bien de la part du secrétaire parlementaire que de l'honorable ministre. S'ils veulent savoir la vérité, qu'ils demandent au *whip* du gouvernement pour quelle raison il n'était pas à la Chambre. Lui le sait et moi aussi je le sais. Et je vais le dire. Je la connais la raison, moi aussi.

M. le Président: A l'ordre! Je comprends bien l'intervention de l'honorable député de Bourassa (M. Rossi). Je sais bien aussi la raison de son intervention. Mais s'il vous plaît, je pense que probablement il n'est pas nécessaire d'avoir beaucoup de commentaires concernant l'absence des députés ou du gouvernement ou de l'Opposition officielle ou du Nouveau parti démocratique.

[Traduction]

M. Bill Blaikie (Winnipeg—Birds Hill): Monsieur le Président, je voudrais faire une brève observation qui n'a rien à voir avec la présence ou l'absence de députés en particulier ou en général ou de quoi que ce soit du genre.

• (1130)

Pour ce qui est de la durée de la sonnerie, que ce soit quinze minutes ou trente minutes, ce qui s'est passé hier soir pourrait constituer un dangereux précédent. Les divers partis sont toujours parvenus à s'entendre sur la durée de la sonnerie en faisant preuve de courtoisie les uns envers les autres. J'espère que cela continuera. Nous sommes cependant allés bien plus loin hier soir. J'ai été heureux que l'on décide enfin que le vote aurait lieu avant l'arrivée de la personne que nous attendions, peu importe de qui il s'agissait.

Le fait est que si cela devait se reproduire, si nous ne pouvions pas tenir le vote avant l'arrivée des *whips* et si ceux-ci attendaient l'arrivée de quelqu'un d'autre pour entrer, nous pourrions très bientôt nous trouver dans la même position qu'à l'époque où le timbre avait sonné pendant seize jours.